



Qui est Ancien Combattant ?

Tout citoyen de nationalité camerounaise ayant servi soit dans les Forces Armées nationales, soit dans les Forces étrangères du fait des institutions antérieures à l'indépendance ou ayant servi dans le cadre d'une Force ou d'une mission multinationale sous l'égide d'une organisation internationale,

Tout militaire retraité de la Gendarmerie nationale, et des Armées à l'exception de ceux radiés, ou mis à la retraite d'office pour faute contre l'honneur ou pour les motifs disciplinaires,

Tout citoyen camerounais ayant servi dans le cadre de la Garde Nationale et non radié de cette structure.

Qui est victime de Guerre ?

Tout militaire ou civil ayant participé à un conflit armé, a subi handicap physique, mental ou moral du fait de ce conflit armé, ou d'une mission placée sous l'égide d'une organisation internationale

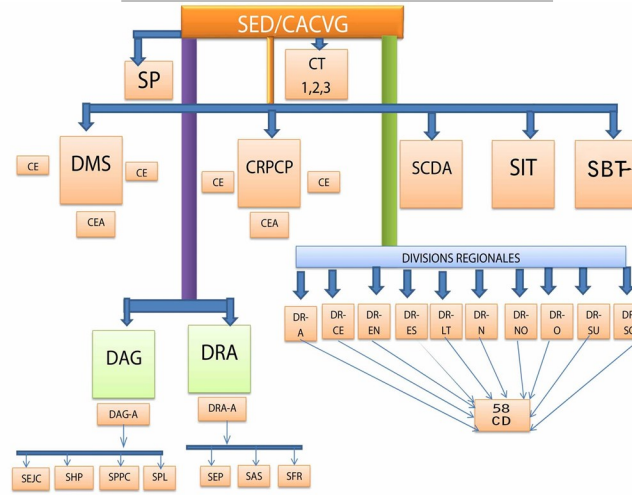
NB: Le bénéfice du présent article s'étend à leurs ayants-cause (Cf. Décret N° 387/2012 du 14 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement du SED/CACVG)



« Servir avec dévouement ceux qui ont servi avec honneur et fidélité »

« To serve with devotion those who served with Honour and Loyalty »

ORGANIGRAMME



PERSPECTIVES

Le 20 mai 2022, jour de la célébration du cinquantenaire de la fête nationale de l'Unité, a été marqué par la parade des Anciens Combattants arborant leur nouvelle tenue.

Au cours de l'année 2023, le Secrétariat d'Etat à la Défense Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre entend associer dans les différentes sessions de formations, les militaires et gendarmes en voie de départ à la retraite en vue de faire d'eux des véritables créateurs de richesses, des l'adieu aux armes.



« To serve with devotion those who served with Honour and Loyalty »

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
MINISTRE DE LA DEFENSE
MINISTRY OF DEFENCE



SECRETARIAT D'ETAT A LA DEFENSE CHARGE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE



« Servir avec dévouement ceux qui ont servi avec honneur et fidélité »

« To serve with devotion those who served with Honour and Loyalty »



S.E.M Paul BIYA
Président de la République
Chef des Forces Armées



M. Joseph BETI ASSOMO
Ministre Délégué à la Présidence,
Chargé de la Défense



M. KOUMPA ISSA
Secrétaire d'Etat à la Défense, Chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

DES DISPOSITIONS GENERALES

Lors de la célébration du 50ème anniversaire des Forces de Défense à Bamenda en 2010, le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef des Forces Armées, S.E Paul Biya avait annoncé la création d'un Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Cette annonce du Chef de l'Etat traduisait en réalité, une vision politique qui visait non seulement à rendre un vibrant hommage à tous ceux qui ont défendu la Nation avec « Honneur et Fidélité », à reconnaître leur sacrifice, mais aussi et surtout à améliorer leurs différentes conditions de vie. Ainsi, le 09 décembre 2011, le Président de la République, S.E Paul Biya procédait à la création effective du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en abrégé SED/CACVG, et nommait le même jour, Monsieur KOUMPA ISSA à la tête de cette structure. C'était le début d'une longue histoire qui date de plus de dix ans aujourd'hui.

Mission du SED/CACVG

Les missions du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre peuvent être résumées succinctement ainsi qu'il suit :

Suivi, Assistance, encadrement des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
 Reconversion et réinsertion des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
 Entretien, développement et promotion du devoir sacré de mémoire et du souvenir.

Services Centraux

Services directement rattachés au Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
 Le Secrétariat particulier,
 Le service du courrier, de la documentation et des archives,
 Le service informatique et transmissions,
 Le service budget et finances,
 La Cellule des relations publiques de la communication et du protocole,
 La Division de la mémoire et souvenirs,
 La section honneur et protection rattaché à la CHP/MINDEF
 Autres Services Centraux
 La Direction des Affaires Générales,
 La Direction de la Réinsertion et de l'Assistance.

Services déconcentrés

Le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre comprend :
 10 Divisions Régionales dont une Division par Région administrative,
 58 Cellules départementales dont une Cellule par Département.

MISSIONS

Aux termes du décret N°2012/387 du 14 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement du SED/CACVG, ses missions se déclinent ainsi qu'il suit :

-Le suivi, Assurances et Réinsertion des Anciens Combattants et victimes de guerre, en liaison avec les autres administrations,

-La mise en œuvre, en liaison avec les administrations compétentes, de tous les programmes gouvernementaux destinés à l'assistance, à l'encadrement et à la réinsertion des anciens combattants et des victimes de guerre,

-La prise en compte des préoccupations des Anciens combattants et victimes de guerre dans les stratégies de développement du pays,

-L'acquisition des biens immobiliers au profit des organismes de sa compétence en liaison avec sa tutelle,

-L'entretien, le développement et la promotion du devoir sacré de mémoire et de souvenir,

-Le suivi des organismes intervenant dans son domaine de compétence.

SERVICES CENTRAUX



SERVICES DECONCENTRES

